

Commission régionale de la forêt et du bois de Bourgogne-Franche-Comté

**Vendredi 2 décembre 2022, Maison régionale de
l'innovation, Dijon**

Compte-rendu

Pièce jointe : diaporama de séance

Ce compte-rendu retrace les principaux débats de séance. Il vient en complément des informations qui figurent dans le diaporama joint.

Ont participé à la réunion :

Co-présidents :

M. le préfet de région (excusé), représenté par Blandine AUBERT, directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Mme la présidente du conseil régional (excusée), représentée par Sylvain MATHIEU, conseiller régional en charge de la forêt, de la filière bois et de la montagne

Membres titulaires présents avec voix délibérative :

Pierre ADAMI (DRAAF), Jean-Philippe BAZOT (FIBOIS BFC), Martial BLONDELLE (PRO ETF BFC), Joseph de BUCY (forestiers privés de Bourgogne), Christian BULLE (forestiers privés de Franche-Comté), Françoise BUSSY (Autun-Morvan-Écologie), David CHAVOT (industries du bois), Denis D'HERBOMEZ (industries du bois), Jean-Claude GAY (conseil départemental de la Haute-Saône), Cyril GILET (salariés de la forêt et des professions du bois, SNUPFEN Solidaires), Pierre-Jean MOREL (ONF), Vincent LIEBARD (IGN, personne qualifiée n°3), Raoul de MAGNITOT (président du CRPF), Vincent NAUDET (producteurs de plants forestiers), Nicolas POLLIOT (CNPFF), Jean-Pierre RAOUT (conseil départemental de l'Yonne), Marie RENNE (office français de la biodiversité), Lionel SIBUÉ (ADEME), Laure SUBIRANA (FNE BFC).

Membres suppléants présents avec voix délibérative :

Fabrice AUBERT (fédérations départementales des chasseurs), Anne-Catherine LOISIER (URACOFOR), Pierre-Henry PAGNIER (chambre régionale d'agriculture), Lionel SAY (coopératives forestières).

Pouvoirs :

Thomas PETITGUYOT (directeur adjoint de la DREAL) à Marie RENNE (office français de la biodiversité), Frédéric NAUDET (chambre régionale de commerce et d'industrie) à Vincent NAUDET (producteurs de plants forestiers).

SOIT 27 VOIX DELIBERATIVES / 47 : QUORUM ATTEINT

Membres suppléants présents sans voix délibérative :

Isabelle BEUNICHE (FNE BFC), Jean-François BOQUET (ONF)

Membres invités :

Sophie BARABAS (SAFER), Soraya BENNAR (CNPFF), Rémi CHAMBAUD (URACOFOR), Fabrice CHAUVIN (scierie Chauvin), Jean-Baptiste CHER (EPEFPA de Besançon), Robert COLLET (école des Arts et Métiers de Cluny), Claude COURVOISIER (société forestière de la Caisse des dépôts et consignations), Théo DAMASIO (parc naturel régional du Morvan), James DAT (CMQ forêt-bois), Thomas DEPRICK (PEFC), Christian DUBOIS (FIBOIS), Michel GUYOT (CFA/CFPPA de Châteaufarine), François JANEX (CNPFF), Céline LAURENS (FIBOIS France), Sabine LEFEVRE (chambre régionale d'agriculture), Morgan MARTIN (parc national de forêts), Nathalie MIONETTO (FCBA), André PARIS (OFB), Rémi PETITRENAUD (FNB), Louis PIANET (les Lambellys), Joël SABATIER (SAFER), Jean-Gabriel SCHAMELHOUT (CESER), Anne-Sophie SCHLIENGER (conseil départemental de la Côte-d'Or), Denis SOULEILLEBOU (EPLEFPA de Velet), Jean-Noël THOMAS (conseil départemental de la Côte-d'Or), Emmanuelle THOORIS (OFB), Cédric TURÉ (PRO ETF BFC), Joffrey VIGUIER (école des Arts et Métiers de Cluny).

Représentants de l'administration :

DDT 58 : Lena DANIGO, DDT 70 : Vincent BENARD, DDT 71 : Bernadette ROBIN, DDT 89 : MILTAT Christine, DRAAF : Nathalie CHARPY, Pierre LAMBARÉ, Catherine MERCIER, Mathieu MIRABEL, David ROCOPLAN, Lionel RAYNARD.

Représentants le Conseil régional :

Anne-Hélène BUNOD, Pierre CHATELON, Jean CROISEL, Mathieu FRITZ, Tristan MERRIEN, Pierre PÉCRIAUX.

Excusés :

Philippe ALBERT (conseil départemental du Jura), Catherine AMIOT (conseil départemental de Saône-et-Loire), Catherine ANGININ (conseil régional), AUGOYARD Sylvain (PRO ETF BFC), Guy BERCOT (fédération française de randonnée), Simon BILLAUT (Artisans Bois Morvan), Marie-Paule BRAND (conseil départemental du Doubs), Michèle BROASSE (DDT 21), Christine BOUQUIN (conseil départemental du Doubs), Frédéric BROCHOT (conseil départemental de Saône-et-Loire), Sébastien CHATON (expert forestier), Marie-Christine DALLOZ (conseil départemental du Jura), Franck DAVID (conseil départemental du Jura), Virginie GALAND (industries du bois), Daniel KIELBASA (EPLEFPA de Velet), Yves KRATTINGER (conseil départemental de la Haute-Saône), Olivier LE GALLÉE (architecte), Jacques LOUIS (CNPFF), Frédéric NAUDET (chambre régionale de commerce et d'industrie), Thomas PETITGUYOT (directeur adjoint de la DREAL), Charles PIQUARD (PETR Doubs central), Claire SCHOUWEY (conseil départemental du Jura), Laurent SEGUIN (conseil départemental de la Haute-Saône), Roland SUSSE (experts forestiers), Sébastien THOMAS (chambre régionale des métiers et de l'artisanat), Didier VALLVERDU (conseil département du Territoire de Belfort).

Introduction

Sylvain MATHIEU ouvre la séance au nom de la Présidente du Conseil régional. Il remercie les participants. La CRFB est le temps fort annuel de cette filière, qui occupe une place de premier plan dans la région. Il annonce la tenue d'une prochaine CRFB au mois de juin. La filière se retrouve également lors de la conférence des financeurs, qui permet de mettre autour de la table tous les porteurs de projets d'actions collectives et tous les financeurs et de coordonner les attributions de financements. Depuis le début de la crise scolyte, des réunions de conjoncture se tiennent sous l'égide de FIBOIS une fois tous les 2-3 mois et constituent autant de points de rencontres entre le Conseil Régional, les services de l'État et la filière. Ces rencontres et échanges sont importants dans un contexte où le changement climatique affecte les forêts et les choix des propriétaires et des gestionnaires, où les crises se succèdent et interrogent tout le système productif (COVID, guerre en Ukraine, etc.). L'enjeu de la souveraineté économique revient sur le devant de la scène. Le bois est un matériau renouvelable qui donne des solutions pour décarboner notre économie, mais qui n'est pas illimité et qu'il convient de préserver. Il présente Pierre CHATELON, directeur en charge de l'agriculture et de la forêt, et indique que Tristan MERRIEN sera, à partir du 1^{er} janvier, à la tête d'un service Forêt-Bois.

Blandine AUBERT ouvre la séance au nom du Préfet de région. Elle présente les excuses de Mme FOTRÉ-MULLER qui n'a pas pu participer à cette commission. Elle exprime sa volonté de nouer des relations de partenariat et de promouvoir l'action collective avec la filière, au sein notamment de cette commission. Cette CRFB est l'occasion de faire un premier bilan de la mise en œuvre du contrat régional forêt-bois. C'est d'autant plus important que nous constatons que la forêt est fragilisée (accidents sanitaires, sécheresse, incendie, etc.). Concernant les feux de forêt, un plan a été annoncé par le Président de la République.

Approbation du compte-rendu de la précédente CRFB

Pierre ADAMI propose la validation du compte rendu de la CRFB du 12 février 2022 aux membres présents. Le compte rendu est validé à l'unanimité.

Décision prise :

Compte-rendu de la précédente CRFB approuvé à l'unanimité.
--

Bilan sanitaire des forêts

Mathieu MIRABEL présente un bilan de l'état sanitaire des forêts en Bourgogne-Franche-Comté (voir présentation).

Jean-Philippe BAZOT évoque que les nécroses cambiales du douglas sont bien constatées par les professionnels, mais sont plus anciennes que les dernières périodes de sécheresses-canicules.

Mathieu MIRABEL confirme que l'on s'interroge encore sur les causes. On constate dans les mortalités de douglas actuellement observées que les cernes entre 2018 et 2020 sont régulièrement affectées (nécroses visibles notamment à la base des houppiers), donc l'hypothèse d'un effet des déficits hydriques (sécheresses et canicules) reste posée. Phénomène peu décrit dans la zone d'origine du douglas, et il est possible que l'on observe ces nécroses en France car nous serions à la limite de zone du douglas.

Jean-Philippe BAZOT évoque une perte de l'ordre de 30% du stock d'épicéas dans le quart nord-est.

Mathieu MIRABEL précise que cette donnée date de 2021 et est valide pour les peuplements d'épicéas en-dessous de 800 m d'altitude.

Lionel SAY souligne la citation de M. Christian BARTHOD, citée dans la présentation de Mathieu MIRABEL. Il demande si on a déjà des retours sur la thèse « Doux-Glace » consacrée au phénomène de rougissement physiologique du douglas.

Mathieu MIRABEL indique que cette thèse est actuellement en cours à l'INRAE de Clermont-Ferrand, financée par la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le rougissement physiologique n'arrive pas à être reproduit en laboratoire, mais cette thèse devrait donner des éléments sur le sujet pour mieux comprendre et prévenir le phénomène, car des études ont pu être menées directement sur le terrain ce printemps. Un facteur déjà identifié : le phénomène l'atteinte par le rougissement physiologique s'accroît sur des parcelles fortement dégagées.

Laure SUBIRANA demande si l'impact des pratiques sylvicoles sur les dépérissements a été étudié.

Mathieu MIRABEL précise que l'on a des éléments de vulnérabilité au niveau de l'arbre ou du peuplement (comme l'ouverture des peuplements qui peut fragiliser le hêtre), mais que l'on n'a pas de données sur l'impact des pratiques sylvicoles.

Bilan des aides 2023 versées à la filière, perspectives 2023 et ultérieures

Catherine MERCIER et Tristan MERRIEN présentent le bilan des aides versées par l'État et le Conseil régional à la filière en 2023 (voir présentation).

Tristan MERRIEN précise que la mesure desserte sera transférée au Conseil régional au 1^{er} janvier 2023. Pour 2023, le Conseil Régional a décidé de fermer les plus petites mesures FEADER ce qui permettra de concentrer les crédits sur la desserte : il ne reste donc que les deux mesures « desserte forestière » et « voies communales et intercommunales ». La transition s'annonce complexe, avec l'accueil de 40 agents à la direction agriculture et forêt du conseil régional, dont 2 pour la forêt. Les AAP seront lancés au second semestre 2023, ce qui laisse du temps pour échanger sur les grilles de sélection des futurs AAP et intégrer des critères liés à la défense contre les incendies. Les autres mesures (aides aux ETF notamment) ne seront pas incluses dans le PSN et ne seront pas financées par le FEADER. Toutefois, le Conseil régional confirme sa volonté de maintenir l'enveloppe tout au long de la mandature.

Catherine MERCIER précise que pour les dossiers de la programmation qui s'achève, les paiements peuvent se faire jusque fin 2024. Il conviendra de prendre de la marge pour déposer sa demande de paiement, en visant un dépôt en septembre 2024, pour s'assurer que les services instructeurs aient le temps de les instruire.

Tristan MERRIEN constate que les crédits régionaux sur les aides à la sylviculture ne sont pas entièrement consommés. Il convient donc de renforcer la communication sur ses dispositifs.

Pierre ADAMI présente les AAP de France 2030 (voir présentation).

Isabelle BEUNICHE aimerait savoir quels sont les critères d'éligibilité des dossiers de voiries, et s'interroge sur la façon dont la multifonctionnalité des forêts est prise en compte. Et le lien avec la restauration de la biodiversité.

Jean CROISEL indique que les fiches PSN, qui cadrent les aides à la desserte et à la voirie, détaillent les critères d'éligibilité et seront jointes au compte-rendu. Une fiche d'impact environnemental est à joindre aux demandes de subvention.

Anne-Catherine LOISIER revient sur la ventilation des aides FEADER. Les ETF sont un maillon stratégique et elle aimerait savoir pourquoi les soutiens sortent du PSN. La coordination incendie et desserte est un sujet national, avec la question de l'intégration des SDIS aux réflexions. Elle invite à réfléchir à la méthode, dans la mesure où les SDIS ont déjà réfléchi au sujet. Elle revient sur les aides à la sylviculture, qui ont pu être déployées par des départements dans le passé.

Sylvain MATHIEU précise qu'en Franche-Comté les départements participaient au financement de la desserte. Concernant les feux de forêt, il propose d'en parler suite à la présentation de l'ONF.

Jean-Noël THOMAS confirme que le département de Côte d'Or continue de soutenir la sylviculture, notamment au niveau de la plantation.

Sylvain MATHIEU demande à quel titre le département intervient.

Jean-Noël THOMAS précise que les bénéficiaires sont les communes, au titre de la compétence environnement.

Catherine MERCIER précise que les mesures départementales en Franche-Comté en faveur de la sylviculture se sont arrêtées au moment du lancement de France Relance.

Jean-Claude GAY rappelle l'existence de la bourse forestière en Haute-Saône.

Pierre-Henry PAGNIER précise que les chambres d'agriculture ont réalisé des dessertes forestières en lien avec les ASA. La priorité donnée à la prise en compte de l'environnement a pu bloquer des dossiers, ce qui pourrait avoir un impact sur la desserte des massifs et donc sur la lutte contre les feux de forêts.

Sylvain MATHIEU rappelle que les raisons qui ont poussé le Conseil régional à sortir les aides aux ETF des dispositifs FEADER : les dossiers sont chronophages et nécessitent un important travail administratif et la Région préfère concentrer les fonds européens sur des dossiers importants. Un dossier FEADER coûtait de l'ordre de 15 000 € aux pouvoirs publics (Conseil Régional, ASP, etc.) pour son instruction jusqu'au paiement final. Par ailleurs, les exigences en termes de contrôles sont très importantes.

Joseph de BUCY revient sur les dossiers « plan de relance ». Il précise qu'en raison de la pénurie de plants, des chantiers ne pourront pas se faire dans les temps.

Blandine AUBERT rappelle que le plan de relance voulait des mesures qui se déploient vite.

Catherine MERCIER précise que les chantiers ne pourront de toute façon pas se faire au-delà du 30 septembre 2024, puisque les demandes de paiement seront à déposer à ce moment-là.

Christian BULLE revient sur l'aide à la mobilisation des bois scolytés. Il demande si cette aide pourrait être remise en place en 2023 en cas de rebond épidémique. Il précise que l'aide a été captée par les industriels du Sud-Ouest et qu'elle n'a pas profité aux propriétaires.

Pierre ADAMI indique que ces éléments ont été remonté au MASA.

Laure SUBIRANA demande un bilan des aides versées en faveur de la protection de la biodiversité qui apparait comme un axe de travail pour la filière en 2023 et interroge sur la définition de la sylviculture performante, dans le contexte climatique que nous connaissons.

Blandine AUBERT précise que le bilan présenté est un bilan financier partiel puisqu'il ne tient pas compte de l'ensemble des aides qui peuvent être versées à la filière, notamment en faveur de la biodiversité.

Premier bilan du Contrat régional forêt-bois

Jean CROISEL présente un premier bilan des indicateurs du Contrat régional forêt-bois (voir présentation). Il concentre son exposé sur des indicateurs découlant des dernières données de l'inventaire forestier national.

Isabelle BEUNICHE rappelle que le Plan National Forêt-Bois (PNFB) donnait pour objectif un prélèvement de l'ordre de 60 %, qui est aujourd'hui dépassé.

Jean CROISEL rappelle que l'on avait fixé une cible de récolte et pas un taux de prélèvement dans le cadre du contrat régional.

Tristan MERRIEN précise que les augmentations de récolte se sont faites essentiellement sur les essences périssables. On peut parler de récoltes subies.

Isabelle BEUNICHE demande s'il ne serait pas possible, vu ces prélèvements contraints, de diminuer la pression de prélèvement sur les massifs pour les essences non périssables.

David CHAVOT remercie pour la présentation des données. Il est difficile d'utiliser ces données sur des laps de temps courts. Le point positif est que l'on continue de capitaliser. Une réduction de la capitalisation peut avoir pour origine une trop forte exploitation ou un ralentissement de la croissance. L'objectif du contrat était de mettre en adéquation la récolte et la production. Il faudra veiller à ne pas dépasser les capacités biologiques des forêts.

Jean-Pierre RAOUL demande à ce que le peuplier soit pris en compte dans les inventaires, à l'avenir, du fait de son importance économique.

Jean CROISEL précise que les échantillons sont trop faibles pour le peuplier pour permettre d'avoir des données IGN.

Anne Catherine LOISIER suggère que le peuplier fasse l'objet d'un traitement spécifique par l'IGN pour mieux appréhender cette ressource.

Sylvain MATHIEU demande si on constate effectivement une baisse de la production des forêts.

Pierre-Jean MOREL explique que l'on observe une baisse de l'accroissement sur toutes les essences depuis le début de l'année 2000. Le déficit hydrique semble être le facteur limitant majeur responsable de cette diminution.

Vincent LIEBARD intervient pour l'IGN. L'impact du climat sur l'accroissement des forêts a été bien étudié et confirmé. Il propose d'envoyer des documents complémentaires pour alimenter la discussion. Les chiffres présentés demandent des précisions et des nuances. La mortalité par exemple est sous-estimée puisque l'IGN ne repasse que tous les 5 ans sur une placette d'inventaire et qu'on ne voit donc pas les arbres morts coupés entre temps. Le quart Nord-Est de la France est la zone où la mortalité des arbres progresse le plus en France.

Changement climatique et évolution du risque incendie.

Jean-François BOQUET intervient en tribune (voir présentation). Après la présentation d'un bilan de l'année 2022, il souligne en retour d'expérience la nécessaire mise en adéquation des moyens de prévention avec les risques et les mesures réglementaires à prendre dans une démarche d'anticipation (organisation de la veille incendie, actions d'informations et de communication, besoins en équipement et signalétiques, gestion de la fréquentation et des activités de travaux en forêts, fermeture de massifs, opération de surveillance). Sont portées au débat des pistes d'actions à engager (ou pas) à court et à

moyens termes (identification de massifs à risques, mise en application des OLD, équipements DFCI, PDPFCI, ...). Il conclut que l'ONF va fortement s'impliquer dans la défense contre les feux de forêts.

Jean CROISEL interroge sur l'analyse du risque. Comme intégrer les arbres secs dans les cartes de risque ?

Jean-François BOQUET explique que de façon générale les éléments liés à la présence de bois dépérissant et bois mort sont difficiles à intégrer dans les modèles. Quand bien même ces zones à bois secs étaient identifiées sur les cartes de sensibilité de la végétation, le niveau du risque n'était pas pleinement intégré localement avant 2022 et les mesures de prévention à associer à ces zones sensibles pas complètement définies. La propagation d'un feu dépend du vent, du relief et de la végétation au sol. Le risque est donc plus important lorsqu'il y a présence de bois mort et de rémanents en forêts.

Mathieu MIRABEL précise que le risque incendie du buis atteint par la pyrale est maximal quand il a encore sa masse foliaire, et pas quand il est complètement sec. (A. Cannet-Delbosq, Mémoire AGROPARISTECH – IRSTEA, 2017).

Cyril GILET précise que la DFCI et les actions de prévention ne peuvent pas se mettre en place sans personnel. La DFCI dans le sud est une mesure qui s'étend aussi au domaine privé, ce qui n'est pas le cas en Bourgogne-Franche-Comté.

Pierre ADAMI indique que le Président de la République a annoncé un renforcement des effectifs de l'ONF et de Météo France.

Jean-François BOQUET indique que des évolutions MIG (Mission d'Intérêt Général) DFCI sont en discussion au niveau national, et notamment sur son extension aux départements jusque-là peu concernés. Les modèles de prévisions du risque vont être utilisés pour définir le déploiement des moyens.

Pierre-Jean MOREL confirme. 60 ETP supplémentaires seront déployés au niveau national et ils seront répartis en fonction des risques. A ce titre, la Bourgogne-Franche-Comté ne sera pas la région qui sera la plus dotée. Mais la direction territoriale de l'ONF va commencer à travailler sur le sujet, en coordination avec la forêt privée.

Lionel SAY indique que le développement de la desserte, en tenant compte de ce risque, est un enjeu majeur. Il faudra par exemple mettre en place des zones de croisement et de retournement adaptées aux engins d'intervention. Les dessertes forestières ne doivent pas être pensées dans l'unique but de convoier les bois hors des forêts.

Pierre-Jean MOREL confirme l'enjeu d'adaptation des voiries et pose la question des dépôts de bois, qui pourraient gêner le déploiement des services de secours.

Anne-Catherine LOISIER souligne la transversalité du sujet, qui touche de nombreux acteurs. La gestion sylvicole est aussi interrogée par ce risque, de même que les assurances. La prévention du risque nécessitera une coordination entre forestiers privés et publics. L'enjeu de la coordination entre tous les acteurs est essentiel.

Pierre ADAMI précise qu'il existe des sous-commissions départementales qui réunissent tous les acteurs investis dans la prévention et la lutte contre les feux de forêts. Cinq sous-commissions départementales « pour la sécurité contre les risques d'incendie de forêt, lande, maquis et garrigue » sont actives, en Bourgogne-Franche-Comté.

Louis PIANET précise que l'on connaissait auparavant les agriculteurs détenant des grandes cuves à eau, et que l'on pouvait les mobiliser en cas d'incendie.

Pierre ADAMI informe que les Préfets peuvent réquisitionner ces cuves.

Jean-François BOQUET précise que des professionnels agricoles ont été mobilisés pour l'incendie dans le Jura.

Fabrice AUBERT revient sur les moyens humains. Il indique que le réseau des chasseurs pourrait fournir des moyens bénévoles, avec des gens qui connaissent les territoires et qui pourraient être motivés pour intervenir.

Pierre CHATELON indique que le travail sur les critères de sélection des dossiers desserte sera l'occasion d'intégrer cette problématique.

Pierre-Henry PAGNIER rappelle que les tonnes fournies par les agriculteurs ne sont plus subventionnées. Il souligne la mobilisation des agriculteurs du Jura dans la lutte contre les feux de l'été. Il souligne l'importance de lier agriculture et forêt dans la prévention contre les feux de forêts, notamment dans les prés-bois. Les élevages peuvent jouer un rôle dans l'entretien des terrains. Pourquoi ne pas imaginer dans le futur une MAEC sur le sujet, pour inciter certains territoires à être pâturés ?

François JANEX précise que le CNPF travaille sur la desserte depuis longtemps. Il constate que les procédures sont de plus en plus longues pour créer de nouvelles infrastructures, et cela risque de mettre beaucoup de temps pour achever la desserte des massifs les moins accessibles.

Jean-Philippe BAZOT précise que, dans le cadre de la défense nationale, les entreprises sont tenues de communiquer à l'État le détail de leur parc de matériel en vue d'une éventuelle réquisition.

Pierre ADAMI indique que les préfetures tiennent à jour les listes de matériel mobilisable, et qu'il faudra confirmer que le matériel permettant la lutte contre les feux de forêts soit intégré en tant que tel.

Jean-François BOQUET souligne que l'enjeu de la formation des services de secours est aussi très important, et que certains SDIS du nord de la France montent progressivement en compétence en matière de lutte contre les feux de forêts.

Vincent LIEBARD intervient pour préciser que des réunions annuelles ont lieu avec les SDIS en région pour tenir à jour des données cartographiques mobilisables par les services de secours. Ces réunions sont essentielles pour mutualiser les connaissances et les moyens. La prochaine réunion est prévue en mars. Concernant les OLD (obligation légale de débroussaillage), l'IGN travaille à la mise à disposition d'une interface cartographique afin de rendre la loi traduisible sous forme de carte.

Cédric TURÉ considère qu'il faut aussi former les entreprises à la chaîne de commandement pour qu'elles puissent être opérationnelles en cas de réquisition.

Françoise BUSSY indique qu'en août 2022, en pleine période de sécheresse, a été couru le rallye de la châtaigne. Elle se demande quels sont les dangers causés par les voitures ?

Jean-François BOQUET précise que désormais toutes les autorisations accordées pour des manifestations accueillant du public en forêt devraient intégrer une clause d'annulation en cas de risque sévère de feu de forêt.

Lionel SAY souligne l'importance de la communication des arrêtés d'interdiction d'accès au massif.

Vincent LIEBARD insiste sur les difficultés à suivre ces arrêtés qui ne cartographient pas les massifs (simple liste de communes) et évoluent régulièrement.

Jean-François BOQUET rappelle l'intérêt et les limites des OLD.

Conclusion

Sylvain MATHIEU indique que le risque incendie est devenu un sujet de préoccupation majeur, exacerbé par les évolutions climatiques. La connaissance de la desserte par les SDIS est un enjeu primordial pour permettre des interventions efficaces et rapides. Les SDIS relèvent de la compétence des départements, mais le Conseil régional supervise les aides pour la desserte. La concentration des crédits FEADER sur cette mesure répond au défi du déploiement de la voirie.

Blandine AUBERT remercie tous les intervenants de la matinée, qui enrichissent nos réflexions. Elle remercie le Conseil régional pour l'accueil.

Blandine AUBERT et Sylvain MATHIEU remercient les participants et clôturent la réunion à 12h40. La prochaine CRFB devrait se tenir au printemps 2023.